

Liste des produits et services concernés par la hausse du taux réduit de TVA  
(document DLF)

Article CGI	Ce qui reste au taux de 5,5 %	Ce qui passe au taux de 7 %
278 bis 1° et 2°	Eau, boissons non alcooliques, produits destinés à l'alimentation humaine	Ventes à emporter et à livrer des produits destinés à la consommation humaine immédiate (sauf boissons alcooliques=19,6 %)
278 bis 3°		Taux de 5,5% sur les produits d'origine agricole, de la pêche, de la pisciculture et de l'aviculture n'ayant subi aucune transformation
278 bis 3° bis		Taux de 5,5% sur le bois de chauffage, les produits de la sylviculture agglomérés destinés au chauffage et les déchets de bois destinés au chauffage
278 bis 4° et 5°		Éléments constitutifs des aliments pour bétail et engrais à usage agricole
278 bis 6°		Livres
278 quater		Taux de 5,5% sur les préparations magistrales, produits officinaux et médicaments ou produits pharmaceutiques, hors ceux remboursés par la Sécurité sociale, taxés à 2,1%
278 quinquies	Ventes certains appareillages, ascenseurs et équipements spéciaux pour handicapés	
278 sexies I 1		Terrains à bâtir achetés par des organismes HLM ou bénéficiaires de prêts spécifiques pour la construction de logements sociaux à usage locatif
278 sexies I 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 12 (+ II et III)		Logements sociaux à usage locatif (2, 3, 10), location-accession (4), hébergement temporaire/d'urgence (5), établissements hébergement personnes âgées/handicapées (8), pass-foncier (9), immeubles sociaux apportés aux SCIAPP (12)
278 sexies I 11		Logements en accession sociale à la propriété dans les quartiers en rénovation urbaine (ANRU)
278 sexies I 6		Taux de 5,5% sur les ventes et apports de logements sociaux à usage locatif à l'association foncière logement lorsqu'elle a conclu une convention avec l'Etat

278 sexies I 7		Taux de 5,5% sur les ventes et apports de logements à usage locatif à l'association foncière logement ou à des SCI dont cette association détient la majorité des parts, situés dans des quartiers faisant l'objet d'une convention et destinés à être occupés par des ménages dont le total des ressources n'excède pas certains plafonds.
278 septies		Taux de 5,5% sur les œuvres d'art, objets de collection ou d'antiquité
279 a	Fourniture de logement et de nourriture dans les maisons de retraite et établissements accueillant des handicapés	Hôtels, Lieux de vie et d'accueil. Logements dans les campings
279 a		Aires d'accueil/terrains de passage des gens du voyage
279 a bis		Cantines d'entreprises
279 a ter		locations d'emplacements sur terrains de campings classés
279 a quinquies		Soins établissements thermaux
279 b 1°		Taux de 5,5% sur les remboursements et les rémunérations versés par les communes ou leurs groupements aux exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement
279 b 2°		Taux de 5,5% sur les taxes, surtaxes et redevances perçues sur les usagers des réseaux d'assainissement
279 b bis		Taux de 5,5% sur certains spectacles (théâtres, cirques, spectacles de variétés, foires, salons, jeux et manèges forains)
279 b ter		Taux de 5,5% sur les droits d'entrée pour la visite de parcs zoologiques et botaniques, des musées, monuments et expositions culturelles
279 b quater		Taux de 5,5% sur les transports de voyageurs
279 b quinquies		Taux de 5,5% sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma
279 b septies		Travaux sylvicoles/d'exploitation forestière au profit d'exploitants agricoles
279 b octies		Taux de 5,5% sur les abonnements souscrits pour recevoir des services de télévision
279 b nonies		Taux réduit à 5,5% sur les droits perçus pour la visite de parcs à décors animés
279 b decies	Abonnements gaz / électricité Abonnements énergie	

	calorifique / réseaux	
279 b decies	fourniture chaleur par réseaux d'ENR	
279 g		taux réduit à 5,5% sur les cessions de droits patrimoniaux reconnus par la loi aux auteurs des œuvres de l'esprit et aux artistes-interprètes ainsi que de tous droits portant sur les œuvres cinématographiques et sur les livres
279 h		Taux réduit à 5,5% sur les prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets
279 i	Les services à la personne au bénéfice des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées pour les aider à accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne	Tous les autres services à la personne
279 j		Taux réduit sur les rémunérations versées par les communes ou leurs groupements pour la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs et de moyen correspondant à l'édition d'un service de télévision locale.
279 k		Taux réduit de 5,5% sur les remboursements et les rémunérations versés par les communes ou leurs groupements aux exploitants assurant les prestations de balayage des caniveaux et voies publiques lorsqu'elles se rattachent au service public de voirie communale.
279 l		Déneigement
279 m		Restauration
279-0 bis		Travaux dans les logements de + de 2 ans

Par ailleurs, les entrées dans les cafés concerts dans lesquels on sert des boissons incluses dans le prix passent de 2,1 à 7 % (mise en conformité avec le droit communautaire)